



POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, Libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 48 minut. matin,	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 36 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Journal de Constantinople contient l'article
suivant en tête de son numéro du 6 août :

« D'après des renseignements que nous avons lieu
de croire exacts, le contre-amiral Houston-Stewart,
après être resté quelques jours devant Sébastopol,
s'était dirigé vers Odessa, où il était arrivé. De là,
il a envoyé des dépêches à Constantinople par le
Gladiator, arrivé dimanche dernier.

» Ce bateau à vapeur a fait le trajet en trente-six
heures, et est reparti le lendemain pour aller re-
joindre le contre-amiral, qui doit visiter Anapa et
d'autres points de la mer Noire. Son escadrille,
ainsi que nous l'avions déjà annoncé, a été renfor-
cée par trois bateaux à vapeur.

» Nous croyons savoir que le général Strogonoff,
gouverneur d'Odessa, après avoir demandé, par le
télégraphe, des instructions à son gouvernement,
a annoncé que des ordres avaient été donnés pour
l'évacuation de Kars, Ismail, Réni et Kilia, qui
sera terminée avant le terme de six mois fixé par le
traité de Paris.

Tout se préparait aussi, du reste, pour complé-
ter l'évacuation de la part des puissances occiden-
tales. Le général Storcks, qui commandait les
troupes anglaises à Constantinople, devait partir le
11 pour l'Angleterre.

D'un autre côté, par suite d'une dépêche télé-
graphique de Paris, un avis officiel de l'intendance
militaire française à Constantinople, annonce
qu'avant le 18 de ce mois, tout ce qui reste en
cette ville des troupes de l'armée française, chefs,
soldats, administration, service médical, sera em-
barqué pour la France.

Le contre-amiral Pellion, à bord de la Pandore,
et la Belle-Poule qui est descendue dans le port de
Béicos, où elle était de station depuis longtemps,
était sur le point de partir pour Toulon.

On a annoncé que des désordres graves avaient
éclaté à Van, il y a quelque temps, et qu'un des
caïmans de cette contrée avait été tué par Tahir-
Agha, qui s'était réfugié sur le territoire persan.
Ces désordres sont complètement apaisés; Tahir-

Agha, qui était rentré sur le territoire ottoman, a
été pris et mis sous bonne garde. (Constitutionnel.)

Une correspondance particulière de Vienne,
portant la date du 15 août, donne les détails suivants
sur l'expédition des Russes contre Anapa :

« On parle beaucoup, depuis quelques jours, dans
nos cercles militaires, de l'expédition que les Rus-
ses viennent de diriger contre Anapa et qui paraît
leur avoir complètement réussi.

» On se rappelle que, d'après un ordre venu de
Saint-Petersbourg, le commandant russe, pressé
de trois côtés à la fois et menacé de se voir coupé
dans sa retraite, détruisit de fond en comble, en
1855, tous les forts, y compris ceux d'Anapa, que
le prince Woronzoff avait, durant son long comman-
dement, fait élever sur le littoral de la mer. Un
corps détaché de l'armée d'Asie, en balayant les
peuplades de la côte, s'était plus tard remis en pos-
session de tous les points que l'on avait été forcé
d'abandonner en 1855, par suite des événements
malheureux de la guerre. Il restait encore Anapa
avec son beau port à reconquérir. La réussite de
cette entreprise présentait, par terre, de grandes
difficultés, à cause de la présence de Sefer-Pacha,
qui tenait la campagne à la tête de 15 à 18,000
hommes de cavalerie asiatique, dont plus de la moi-
tié est on ne peut mieux armée et commandée par
un certain nombre d'anciens officiers subalternes et
supérieurs, compromis dans les événements révo-
lutionnaires qui se sont, depuis 1830, successivement
accomplis dans divers pays en Europe.

» C'est la marine militaire de la Russie, dans la
mer Noire, qui a contribué puissamment à remet-
tre les commandants en possession de la ville et des
établissements d'Anapa; deux flottilles de canonnières,
dont plusieurs à vapeur, l'une sortie de Nico-
laïeff, et l'autre devenue disponible par suite de l'éva-
cuation de Réni et d'Ibraïla, ont pu franchir le détroit
de Iénikalé et de Kertch et se porter rapidement de-
vant Anapa, tandis qu'un corps de troupes côtoyait,
par terre, tout le littoral jusqu'à cette place. La ca-
valerie de Sefer-Pacha, impuissante pour agir sur ce
terrain boisé et montagneux, a dû forcément se re-

plier dans la plaine derrière les montagnes. Atta-
quée par terre et par mer, la ville d'Anapa, dont
toutes les fortifications avaient été précédemment
détruites, a dû rouvrir ses portes aux Russes. Toute
résistance étant devenue inutile, les Circassiens
qui occupaient la ville se sont retirés, avec toute
la population mahométane, dans le pays boisé et
sur les montagnes escarpées, emportant quinze ca-
nons qui se trouvaient dans la ville et tout le bé-
tail, les vivres et tous les objets faciles à trans-
porter.

» Il a été impossible aux Russes de poursuivre
dans leur retraite ces peuplades aguerries par les
vingt-cinq années de guerre qui se sont succédé
dans ces pays presque sauvages. On croit ici que
les Russes borneront la présente campagne à la prise
d'Anapa, dont il leur importe de relever, sans retard
et avant tout, les fortifications détruites. La con-
servation de ce point leur est de la plus haute im-
portance, comme étant le plus avancé vers les
montagnes caucasiennes, d'où Schamyl autrefois
leur portait les plus rudes coups en forçant plusieurs
fois les corps détachés à une retraite précipitée et
meurtrière. On ne croit donc pas que les généraux
russes se livrent encore cette année à des entrepri-
ses sérieuses dans la Circassie; ils s'efforceront de
rétablir dans l'état primitif tous les forts détruits,
afin d'être en état, après l'hiver, de recommencer
les opérations contre Sefer-Pacha, Schamyl et au-
tres chefs de peuplades, avec de nouveaux moyens
et un redoublement d'énergie. » (Idem.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 18 août. — « Le général Serrano doit
partir sous peu pour Paris.

» L'organisation des milices provinciales (réserve
de l'armée) se poursuit activement.

» La solution des questions politiques dans le ca-
binet n'est pas encore connue.

Marseille, lundi soir 18 août. — « L'Indus arrive
avec des nouvelles de Constantinople du 11.

» Le Journal de Constantinople annonce que le
gouverneur d'Erzeroum a été officiellement invité

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Mais Meryem remua la tête en signe de refus.

— Tu ne m'as pas comprise, dit-elle d'une voix qu'une
émotion étrange faisait trembler; t'ai-je parlé d'argent?
ai-je laissé soupçonner seulement que je fusse intéressée
à ce point?...

— Non sans doute, repartit Henry; mais...

— Mais ce n'est pas de cela que je parle... je veux
moins ou plus que cela...

— Que veux-tu donc?...

La jeune fille parut plus hésitante encore, et baissa
les yeux sans répondre. — Quelques secondes s'écou-
lèrent ainsi; un combat se livrait en elle, les paroles se
pressaient sur ses lèvres, l'aveu était près de lui échapper,
mais elle n'osait parler. Enfin elle fit un effort sur
elle-même, et s'approcha encore plus près d'Henry.

Mais, au moment où elle allait s'expliquer, un bruit se
fit entendre à quelque distance, et Catherine sortit tout-
à coup du bois d'oliviers.

Meryem laissa échapper un mouvement d'impatience.

— Je m'éloigne, dit-elle alors et à voix rapide.

— Tu pars?

— Il le faut...

— Mais je te reverrai?

— Je te le promets.

— A bientôt donc.

— A bientôt.

Et la jeune femme s'enfuit sur ces mots dans la direc-
tion des montagnes.

Cependant Catherine venait d'arriver près d'Henry. —
Elle était profondément troublée; ses cheveux flottaient
en désordre sur ses épaules, et un tremblement convul-
sif agitait ses membres.

Henry courut à elle, et s'arrêta frappé d'étonnement.

— Catherine!... s'écria-t-il, qu'avez-vous donc, mon
enfant, et qui a pu vous bouleverser à ce point?...

— Je l'ai vu, répondit Catherine en serrant énergique-
ment la main du jeune homme; il était là, il était venu à
ce rendez-vous!

— Le lieutenant?

— Oh! je le savais bien, poursuivit-elle d'un accent
plein d'amertume; depuis huit jours j'avais surpris leurs
signes d'intelligence, je savais tout... et cependant, te-
nez, je doutais encore...

— Remettez-vous...

— Non!... cela m'a fait du bien... l'incertitude me
tuait... je serais morte à petit feu... j'étais jalouse!... C'est
infâme aussi... il m'a trompée indignement... et je me
vengerai!...

— Catherine!

— Elle surtout!... elle a mille ruses et mille impuden-

ces... les hommes sont niais et lâches... mais laissez
faire... avant qu'il soit longtemps, je l'aurai démasquée.

— De qui parlez-vous?

— De Meryem.

— En êtes-vous sûre?...

Catherine eut un mouvement de tête plein de défi et
d'orgueil.

— Depuis huit jours, je le épie, répondit-elle d'une
voix sombre et ferme; tous les matins elle vient à Mé-
déah, sous prétexte de vendre du vin d'Espagne ou du
tabac du Levant; depuis huit jours, le lieutenant lui
parle et sollicite ses faveurs... Ce n'est que d'hier seule-
ment qu'elle a paru se rendre à ses prières, et ce soir
ils étaient là tous les deux.

Il y eut alors quelques instants de silence, pendant
lesquels Catherine plongeait son regard dans le petit
bois d'où elle venait de sortir.

— Maintenant... reprit-elle bientôt après, tout est
fini... je le hais... je le méprise, je ferai tout ce qu'il me
sera possible pour me venger d'elle et de lui... et,
croyez-le bien, Monsieur Henry, Meryem joue un jeu
terrible parmi vous... elle vous amuse de ses prophéties,
et vous y ajoutez foi! Moi, j'en sais plus long que vous ne
pensez, et je vous dirai avant peu toute la vérité... Le
lieutenant s'est laissé prendre comme les autres à toutes
ces sottises; mais qu'il y prenne garde, voyez-vous; cet
amour-là pourra bien lui coûter plus cher qu'il ne pense...

le 25 juillet par les Russes à reprendre possession de Kars.

» Le même journal se plaint des retards apportés par la Russie dans l'évacuation de l'île des Serpents et dans l'arrivée de M. de Boutenieff à Constantinople.

» La *Presse d'Orient* assure qu'une dépêche de Saint-Petersbourg annonce que la notification à la Porte de l'avènement au trône de l'empereur Alexandre aura lieu prochainement.

» L'amiral Stewart doit revenir à Constantinople, mais les flottilles anglaises exploreront la mer Noire jusqu'à la fin de septembre. A cette époque l'escadre de l'amiral Lyons rentrera dans la Méditerranée.

» Le paquebot *Lyonnais*, commandé par le capitaine Magnan, après avoir franchi les portes de fer sur le Danube, a péri dans les eaux rapides du fleuve. Tous ceux qui se trouvaient à bord ont été sauvés. La Compagnie française, représentée par le capitaine Magnan, a obtenu l'autorisation de naviger sur le Danube entre le Pruth et le Sereth.

Londres, 19 août. — « Le *Morning-Advertiser* parle de communications, en date du 18 juillet, faites par le ministre Marey au comte de Sartiges au sujet de la déclaration maritime dans les conférences de paix.

» L'Amérique proteste contre l'abolition des lettres de marque et elle accepte les trois autres articles.

Marseille, mardi 29 août 1856. — « On mande de Constantinople, à la date du 11, que M. Pariset doit quitter cette ville le 14.

» Le ministère ottoman est, dit-on, ébranlé par suite de la question de la réorganisation des Principautés.

» Les Russes demandent 400,000 fr. à la France pour les dégâts qui ont eut lieu dans le palais de l'ambassade russe à Constantinople, converti en hôpital.

» Au lieu de notifier l'arrivée prochaine de M. de Boutenieff au ministre des affaires étrangères, le prince Gortschakoff a fait cette notification au grand visir, ce qui a produit quelque sensation à la Porte.

» Les dernières nouvelles de la Perse accusent dans ce pays une situation peu prospère; la vigne est malade et il y règne une violente épizootie. La Russie, qui exploite deux des provinces les plus fertiles qui n'appartiennent plus que nominativement à la Perse, semble convoiter Khiva, aussi de nombreux ingénieurs ont été envoyés à Khiva afin de mettre cette place en état complet de défense.

» La Perse envoie Ferouth-Khan pour la représenter à Paris.

» Les nouvelles d'Athènes, du 13, disent que les brigands effrayés, avaient repassé les frontières.

Marseille, 19 août. — L'*Espérance*, journal ministériel d'Athènes, assure, dans son numéro du 13, qu'il est possible, quoique non encore officiel, que les alliés évacueront la Grèce, le 19 août.

» L'*Akhbar* raconte que le prince prussien Adalbert a combattu deux heures contre les pirates du Riff auxquels il a causé des pertes nombreuses par à mitraille de ses pierriers. Le prince avait près

de lui, dans cette affaire, ses deux jeunes frères. La corvette prussienne a ramené les morts à Gibraltar où ils ont été inhumés.

» L'*Akhbar* demande que la France intervienne, le Maroc étant impuissant contre les pirates du Riff. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ALBANIE. — D'après des nouvelles particulières reçues de Janina, par le *Journal de Francfort*, il y a éclaté un incendie qui a réduit en cendres plus de cent maisons et une partie du bazar. La perte occasionnée est évaluée à plus de 100 millions de piastres.

PORTUGAL. — Nous trouvons dans le *Moniteur* de nouveaux détails sur les événements dont Lisbonne vient d'être le théâtre :

« Lisbonne, 11 août.

» Il y a eu, à Lisbonne, dans la soirée du 8, une tentative d'émeute. Le 11, la tranquillité paraissait rétablie.

» Depuis quelques jours, une certaine inquiétude régnait dans le bas peuple de la ville, excité par les agitateurs qui, exploitant la hausse excessive du pain, l'attribuaient aux spéculateurs et aux accapareurs. Il y avait déjà eu quelques réunions d'ouvriers, et la *Revolução de setembro* avait annoncé, dans son numéro du 6, un prochain mouvement, quand, le 8, à dix heures du soir, des groupes partis de différents points de la ville se réunirent sur la place de Don Pedro, où, excités par les discours de quelques individus, ils attaquèrent une boulangerie, dont ils allaient enfoncer les portes, quand l'intervention pacifique du général comte de Francos, commandant la garde municipale, les fit renoncer à leur projet. Ils se rendirent alors, aux cris de *Vive don Pedro V! Mort aux accapareurs!* à l'hôtel de M. Maria Eugénio d'Almeida, l'un des fermiers généraux pour les tabacs, et propriétaire de plusieurs moulins et de boulangeries à la vapeur, qui alimentent une partie de la ville. Là, ils brisèrent à coups de pierre toutes les vitres de l'hôtel, et ne se retirèrent qu'à 2 heures du matin, sous l'action de la garde municipale.

» Tandis que ces événements se passaient au centre de la ville, un autre rassemblement parcourait le quartier de Buenos-Ayres, s'arrêtant devant toutes les casernes et engageant, mais sans succès, aux cris de *Vive le roi! Vive la troupe!* la troupe à se joindre à lui.

» Le 9, la ville était restée parfaitement calme; mais le 10, à cinq heures du soir, des groupes nombreux parcoururent de nouveau les rues, toujours aux mêmes cris de : *Vive le Roi! Vive le Peuple! Mort aux accapareurs!* A dix heures, sur la place Don Pedro et dans les rues Augusta et de Prata, qui y aboutissent, ils forcèrent plusieurs boulangeries et se portèrent ensuite à l'hôtel déjà attaqué l'avant-veille, de M. d'Almeida. Quelques hommes armés de pioches et de haches ayant décellé la grille de fer qui en défendait l'accès, le peuple pénétra à l'intérieur, pilla tout ce qui se trouva à sa portée, et ne se retira qu'après avoir mis le feu à la maison. Un détachement de lanciers parvint heureusement à éteindre l'incendie et à disperser les rassemblements, après avoir fait quelques arrestations. Sur

un autre point, à la place du Commerce, un commis aux vivres, attaqué par quelques hommes armés, fit, pour se défendre, usage de ses pistolets; mais il fut massacré immédiatement par les émeutiers, qui ne furent dispersés que fort avant dans la nuit.

» Le 11, le Roi est arrivé de Cintra dans la matinée. Son premier acte a été de destituer le commandant de la garde municipale, pour la faiblesse qu'il avait montrée. Pendant la journée, des groupes parcoururent encore la ville, forçant les boulangers à livrer le pain à moitié prix; mais, le soir, l'autorité paraissait décidée à agir énergiquement. Les places et les rues principales étaient occupées par la troupe, sous les ordres du comte de Ponte de Santa-Maria, commandant en chef intérimaire de l'armée. Les groupes, à qui imposait l'attitude de l'armée se dispersaient.

» Le Roi est retourné dans la soirée à Cintra.

FAITS DIVERS.

Il est arrivé hier, dans la matinée, au port du *Louvre*, un navire ponté, mâté et à hélice, du port de 200 tonneaux, ayant une forme très-gracieuse et très-bien lesté dans toutes ses parties. Ce navire, qui appartient au port du Havre, et qui s'appelle le *Maréchal-Bosquet*, a une machine qui met l'hélice en mouvement à l'aide d'un nouveau système. Cette machine, six fois moins grosse que les autres, n'occupe que très-peu de place, et sa cheminée n'est pas plus grosse que celle d'un poêle. — Havas.

L'administration du télégraphe électrique méditerranéen communique aux journaux la note suivante :

« Par une dépêche reçue de M. Brett et expédiée des environs de l'île de Galita, près de la côte de l'Algérie, en date du samedi 16 août, il donne avis de son arrivée avec câble et communication en parfait état, après avoir passé des profondeurs d'environ 2,000 mètres avec un succès complet. Entre ce point et Bone, il n'y a que 150 brasses de profondeur.

» Les courants et les brouillards ont forcé le navire hors de route, et, au lieu d'arriver à Galita à huit heures du matin, il n'est arrivé qu'à six heures du soir.

» M. Delamarche et le commandant du *Tartare* sont partis pour Bone pour se procurer des objets pour fixer le câble sur l'île de Galita, et une dépêche a été expédiée à Londres pour faire préparer une longueur de câble suffisante pour arriver à Bone.

» Paris, dimanche 17 août. JAMES POWER. »
Le *Moniteur*, en rapportant les mêmes nouvelles croit pouvoir annoncer que bientôt le câble atteindra Bone, et que, par conséquent, avant la fin de l'année, l'Algérie sera en communication immédiate avec la France.

CHRONIQUE LOCALE.

Hier, c'était la distribution des prix à l'École mutuelle. Cette solennité a été célébrée au milieu d'une grande affluence. M. le Sous-Préfet, MM. les Adjoints, plusieurs ecclésiastiques y assistaient. Tous les parents, tous les amis des enfants s'étaient

Au moment où Catherine achevait ces paroles, et comme si le hasard eût voulu lui donner raison, un coup de feu partit tout-à-coup à peu de distance et vint troubler le silence profond de la nuit.

Henry tressaillit.

Depuis un mois, presque chaque soir, des meurtres étaient commis dans les environs de Médéah. — Bon nombre de zouaves, que l'attrait des aventures attirait trop souvent hors des limites de la garnison, avaient payé de leur vie le plaisir de ces excursions nocturnes. C'était encore vraisemblablement un de ces ténébreux assassinats qui venait de s'accomplir; et qui sait si ce n'était pas au lieutenant lui-même que l'on s'adressait cette fois?

Catherine s'était instinctivement rapprochée d'Henry, et elle cachait ses mains tremblantes dans les siennes.

— Vous avez entendu, dit-elle avec épouvante.

— C'est peut-être quelqu'un des nôtres qui chasse dans les environs, répondit Henry en s'efforçant de rester calme, pour ne point augmenter les terreurs de la jeune femme.

— Si c'était un meurtre cependant... balbutia cette dernière.

— Je ne le pense pas...

— On en veut peut-être aux jours du lieutenant!

— A quel propos?

— Meryem.

— La jalousie vous égare!

— Elle est capable de tout.

— Nous pouvons nous en assurer.

— Hâtons-nous alors... Ecoutez!

Catherine retint le bras d'Henry, qui allait s'élançer en avant; un cri venait de se faire entendre, et ce cri avait tout-à-coup glacé son sang dans ses veines.

A tort ou à raison, elle avait cru reconnaître la voix du lieutenant.

— C'est lui!... dit-elle, immobile d'épouvante.

— Le lieutenant? demanda Henry.

— Ils l'ont tué...

— Venez, Catherine, venez...

Henry entraîna la jeune femme dans la direction du petit bois, et pressa le pas, comme s'il eût partagé une partie de ses inquiétudes.

Quoi qu'il lui eût dit sur l'in vraisemblance d'un assassinat dont le lieutenant aurait été la victime, Henry n'était nullement rassuré, et bien qu'il ne crût pas Meryem capable d'un acte pareil, cependant il n'était pas éloigné de penser qu'elle pouvait s'y trouver mêlée indirectement.

Catherine avait retrouvé en partie sa présence d'esprit, et c'est elle maintenant qui précédait Henry et lui indiquait le chemin.

La jolie vivandière était d'une nature bien impressionnable et d'une sensibilité extrême; depuis quelques jours

elle avait bien souffert et bien pleuré. A première vue on ne l'eût jamais crue capable d'un semblable attachement. Il est permis de penser, au surplus, que son chagrin prenait sa source dans un sentiment de dépit, et qu'il y avait dans tout ceci bien plus d'amour-propre blessé que de douleur réelle. Ce n'était pas l'amant perdu qu'elle pleurait, c'était bien plutôt la rivale dont elle voulait se venger.

Un singulier spectacle l'attendait au lieu où elle se rendait.

Sur la lisière du bois, à l'endroit même où elle avait rencontré le lieutenant un instant auparavant, un cadavre gisait étendu, sanglant et la poitrine ouverte par une large blessure. Près de lui, un homme qu'elle ne reconnut pas tout d'abord était assis, le corps penché en avant et l'oreille aux écoutes.

Catherine et Henry se précipitèrent, à cette vue, la première sur le cadavre du lieutenant, le second vers l'homme qui se tenait à ses côtés.

— Georges! s'écria la jeune femme avec une déchirante explosion de sanglots.

— Polyte!... fit Henry stupéfait.

Et, pendant que Catherine, tout entière à sa douleur, oubliait ses amis pour ne plus songer qu'au lieutenant, Henry attirait Polyte à quelques pas.

— Vous... vous ici, reprit-il presque aussitôt; mais qu'étes-vous venu faire?

rendus à cette fête qui a terminé, dans notre ville, la série des distributions.

En entrant dans la salle, on était frappé de la multiplicité et du fini des dessins dus aux travaux des élèves.

Pendant l'appel des lauréats, les élèves ont chanté, à plusieurs reprises, avec une justesse qui leur fait honneur aussi bien qu'au professeur. D'autres fois, des amateurs ont exécuté avec beaucoup d'ensemble et de précision plusieurs morceaux de musique.

Voici la liste des lauréats :

Henri Buisson, 5 prix ; Théodore Latreille, 10 ; Théophile Royer, 5 ; Eugène Luzé, 3 ; Camille Raguin, 1 ; Edouard Conard, 4 ; Jules Chédeville, 7 ; Alphonse Vaugoudy, 3 ; Alfred Richard, 1 ; Henri Couronne, 1 ; Eugène Tasté, 1 ; Jules Dubois, 1 ; Gustave Cassegrain, 2 ; Etienne Leblanc, 1 ; François Breton, 1 ; Henry Courtigné, 2 ; Joseph Gaudry, 1 ; Eugène Bailly, 2 ; Eugène Bottereau, 1 ; Jules Jagot, 1 ; Jules Brier, 2 ; Pierre Launay, 2 ; Romain Beduit, 2 ; Désiré Verneau, 1 ; Emile Harrault, 2 ; Ludovic Latreille, 2 ; Pierre Barré, 4 ; Eugène Rochard, 1 ; Edouard Béhu, 3 ; Emile Siroteau, 1 ; Joseph Courtigné, 5 ; Alfred Delabarre, 4 ; Emile Boutin, 2 ; Armand Marchand, 2 ; Emile Greffin, 2 ; Joseph Houard, 1 ; Jean-Baptiste Florisson, 2 ; Henri Roland, 1 ; Narcisse Latreille, 1 ; Joseph Pasquier, 1 ; Lucien Juteau, 1 ; Abolphe Ouvré, 1 ; Alexandre Pasquier, 1 ; Théodore Chaillou, 1 ; Léopold Florisson, 1 ; Ferdinand Légeron, 1 ; Ernest Hérisson, 1 ; Félix Razin, 2 ; Charles Tasté, 1 ; Charles Beillard, 2 ; Ernest Mary, 2 ; François Goguelet, 1 ; Emile Boutin, 1 ; Auguste Pouzet, 1 ; Louis Thibault, 1 ; Dieudonné Willemot, 1 ; Jean-Baptiste Cerbelle, 1 ; Alexis Langlois, 1 ; Jean-Baptiste Dulong, 1 ; Eugène Bigot, 1 ; Edouard Delain, 1 ; Louis Moquin, 1 ; Arthur Joreau, 1 ; Victor Leveau, 1 ; Louis Vincent, 1 ; Charles Jauné, 1 ; Eugène Duballet, 1 ; Victor Taveau, 1 ; Louis Leblanc, 1 ; Hippolyte Verneau, 2 ; Clément Choquet, 3 ; Lucien Quinet, 2 ; Ernest Mazé, 1 ; Arthur Couronne, 1 ; Victor Letrouvé, 1 ; Alexandre Taillebois, 3 ; Emile Gauron, 2 ; Charles Marchand, 1 ; Victor Roger, 1 ; Manuel Salvador, 1 ; Charles Deblais, 2 ; Louis Dubois, 1 ; Armand Chateau, 3 ; Louis Blain, 2 ; Charles Baron, 1 ; Henri Boileau, 1 ; Alphonse Chartrain, 1 ; Albert Massacry, 1 ; Eugène Baranger, 1 ; Armand Bancheureau, 1 ; Gustave Gaudry, 1 ; Paul Bangé, 1 ; Léopold Florisson, 1 ; Ernest Wilhem, 1 ; Urbain Jagot, 1 ; Ferdinand Ballet, 1 ; Jules Lucas, 1 ; Alphonse Vennevier, 1 ; Alphonse Roger, 1 ; Léon Mathieu, 1 ; Eugène Harrault, 1 ; Valentin Taillebois, 1 ; Gustave Beilloin, 3 ; Louis Vinsonneau, 4 ; Gabriel Guyaumard, 2 ; Emile Tœbiol, 2 ; Charles Margery, 3 ; Victor Bangé, 4 ; Raymond Lépine, 2 ; Ferdinand Auré, 3 ; Jules Olivier, 3 ; Alphonse Roguet, 1 ; Henri Rochard, 1 ; François Valteau, 2 ; Léonce Chedeville, 6 ; Eugène Dumary, 3 ; Joseph Raynault, 1 ; Louis Grignon, 1 ; Emile Samson, 2 ; Paul Lafond, 2 ; Ernest Taillebois, 1 ; Ernest Gautier, 1 ; Eugène Roland, 1 ; Joseph Delhumeau, 1 ; Lucien Valteau, 1 ; Jules Esnault, 1 ; Georges Chati, 1 ; Arthur Bougouin, 1 ; Eugène Rahouin, 1 ; Victor Forest, 1 ; Jules Salvador, 1 ; Alexis Delhumeau, 1.

Voici les noms des lauréats de l'Ecole des Frères, que nous n'avons pu donner mardi.

PETITE-CLASSE. — Eugène Guyaumard, 1 prix ; Georges Gouby, 1 ; Jules Griffon, 1 ; Félix Boileau, 1 ; Henri Vostier, 1 ; Céleste Dauzon, 1 ; Alphonse Brunet, 1 ; Emile Saumureau, 1 ; Emile Loinguet, 1 ; Ernest Bourrel, 1 ; Ernest Besson, 1 ; Henri Derouin, 1 ; Eugène Dupuis, 1 ; Victor Revêche, 1 ; Emile Delaunay, 1 ; Victor Gelinaud, 1 ; Ernest Vebret, 1 ; Antoine Tessier, 1 ; Lucien Braillard, 1 ; Anselme Archelais, 1 ; Anatole Lelong, 1 ; Louis Veyard, 1 ; Ernest Robin, 1 ; Emile Gabilard, 1 ; Henri Piau, 1 ; Emile Laborde, 1 ; Jules Travailard, 1 ; Charles Bodson, 1 ; Léon Garo, 1 ; Alexandre Papin, 1 ; Arthur Pinsard, 1 ; Ernest Péan, 1 ; Baptiste Monier, 1 ; Ferdinand Hardy, 1 ; Charles Dotertre, 1 ; Armand Haverdeau, 1 ; Adolphe Chaillou, 1 ; Louis Ganaud, 1 ; Edouard Prudhommeau, 1 ; Raymond Boret, 1 ; Georges Gauthier, 1 ; Alexandre Jalambrie, 1 ; Charles Gilbert, 1 ; Georges Gilbert, 1 ; Louis Tessier, 1 ; Charles Lamoureux, 1 ; Joseph Regnier, 1 ; Joseph Pithon, 1 ; Paul Guillemet, 1 ; Adolphe Tavaud, 1 ; Frédéric Lamoureux, 1.

TROISIÈME CLASSE. — Emile Cavellier, 3 prix ; Auguste Voyer, 2 ; Louis Goubert, 2 ; Clément Gondouin, 2 ; Léon Eveno, 2 ; Joseph Solais, 1 ; Henri Maréchal, 2 ; Joseph Pivron, 2 ; Charles Piau, 2 ; André Piau, 2 ; Edmond Vigneau, 1 ; Charles Juteau, 1 ; Louis Tessier, 1 ; Emile Germeaux, 1 ; Henri Pasquier, 2 ; Emile Delaunay, 2 ; Emile Dossin, 1 ; Albert Landelle, 1 ; Albert Moulard, 1 ; Jules Guet, 1 ; Auguste Morin, 1 ; Louis Régné, 1 ; Auguste Robin, 1 ; Albert Boret, 1 ; Henri Hilaire, 1 ; Albert Leguen, 1 ; Joseph Trochu, 1 ; Eugène Vaillot, 1 ; Henri Bertrand, 1 ; Alfred Unalserre, 1 ; Gustave Bodot, 1 ; Albert Gouby, 2 ; Charles Gannier, 1 ; Frédéric Chauveau, 1 ; Auguste Profit, 1 ; Léon Vocel, 1 ; Etienne Boismard, 1 ; Frédéric Pannier, 1 ; Joseph Davy, 2 ; Abel Garreau, 1 ; Michel Appert, 1 ; Henri Common, 1 ; Adolphe Marouillard, 1 ; Sébastien Mollet, 2 ; Fernand Tarrode, 1 ; Louis Vocel, 1 ; Alexandre Legarrec, 1 ; Adolphe Moudou, 1 ; Lucien Bigaré, 1 ; Henri Guichoux, 1 ; Henri Jhan, 1 ; Armand Jamin, 1 ; Louis Piliers, 1 ; Alfred Pitois, 1 ; Ernest Saucet, 1 ; Eugène Guignon, 1 ; Emile Renouvel, 1 ; Emile Dupuis, 1 ; Jules Guédon, 1 ; Henri Bourreau, 1.

SECONDE CLASSE. — Jules Ballu, 4 prix ; Charles Legarrec, 3 ; Honoré Vata, 2 ; Baptiste Jouy, 1 ; Baptiste Goduchaux, 2 ; Emile Legueux, 2 ; Camille Bouillot, 1 ; Armand Mocard, 2 ; Lucien Durand, 2 ; Ernest Girard, 1 ; Frédéric Ferrand, 3 ; Eugène Tulasne, 2 ; Ernest Clavier, 1 ; Jules Enodot, 1 ; Jules Hamet, 1 ; Auguste Dozon, 3 ; Hippolyte Murier, 1 ; Charles Morin, 1 ; Alexandre Offray, 1 ; Charles Duffaud, 3 ; Prosper Querville, 1 ; Charles Ménage, 1 ; Henri Charnod, 2 ; Joseph Brard, 1 ; Michel Paimparé, 1 ; Florent Drouard, 1 ; Jules Lorrain, 3 ; Christophe Luzé, 3 ; Paul Pineau, 2 ; Gustave Doussaint, 3 ; Louis Girard, 2 ; Ludovic Robin, 1 ; Camille Bouilleau, 2 ; Raymond Fauché, 3 ; Emile Héloday, 1 ; Ernest Toru, 2 ; Henri Porché, 1 ; Eugène Granger, 2 ; Baptiste Gruau, 1 ; Alfred Godfroy, 1.

GRAND'CLASSE. — 2^e Cours. — Auguste Chateau, 6

prix ; Henri Guyard, 4 ; Ferdinand Frentzer, 2 ; Léon Pissot, 5 ; Alexandre Mérand, 2 ; Léon Tarrode, 2 ; Edouard Brazille, 2 ; Ernest Belliard, 1 ; Adolphe Legué, 3 ; Prosper Delanoue, 2 ; René Vaucelle, 4 ; Léon Dureau, 2 ; Léon Boret, 2 ; Paul Egrillard, 1 ; Charles Neveu, 3 ; Grégoire Dubreuil, 1 ; Alfred Boret, 1 ; Victor Gauguin, 1 ; Théophile Levron, 1 ; Camille Gallet, 2 ; Laurent Bailly, 2 ; Emile Boret, 2 ; Maurice Charnod, 1 ; Prosper Goupil, 1 ; Alexandre Brard, 1 ; Alexis Arriau, 1 ; Eugène Luzé, 1 ; François Derouineau, 1 ; Alphonse Pradelle, 1 ; Alexandre Girard, 1 ; Félix Riobé, 1.

Premier Cours. — Auguste Bodin, 6 prix ; Emile Boussin, 3 ; Edouard Pinot, 1 ; Alphonse Thomas, 3 ; Gustave Frentzer, 7 ; Eugène Moreau, 6 ; Charles Boret, 6 ; Baptiste David, 2 ; Prosper Gouby, 2 ; Louis Dufaud, 5 ; Ernest Belliard, 1 ; Ernest Bousin, 1 ; Edouard Pinot, 3 ; Edmond Darneau, 4 ; Adolphe Boret, 4 ; Alexandre Dot, 2.

A l'occasion de la fête de l'Empereur, le ministre d'Etat a distribué un certain nombre de tableaux religieux, à diverses églises de France. Parmi les départements qui ont participé à cette distribution, nous trouvons celui de Maine-et-Loire.

AVIS IMPORTANT.

Aux termes des règlements, il est défendu de faire aucun crédit aux sous-officiers, brigadiers et cavaliers, en un mot, à tous les militaires du corps de troupe.

Le Général commandant l'Ecole impériale de cavalerie, en rappelant cet article du règlement à MM. les marchands et commerçants de cette ville, les prévient en même temps qu'étant convaincu que ce qui perd la plus grande partie des jeunes militaires de l'Ecole est l'extrême facilité qu'ils trouvent à faire des dettes, il vient de donner les ordres les plus sévères pour qu'à l'avenir, il ne soit donné suite à aucune réclamation ayant pour objet, un crédit fait à un élève.

TAXE DE LA VIANDE.

Le Maire de la ville de Saumur

ARRÊTE :

A partir du 19 août courant, le kilogramme de viande de première qualité, en bœuf, veau et mouton, pris ensemble et séparément, est taxé à 1 fr. 10 cent. le kilog.

Il est défendu à tous bouchers de vendre au-dessus de ce prix, pareillement de vendre au poids ce qui s'appelle *rejouie*, qui ne doit être vendue qu'au lot et à prix débattu.

MM. les Commissaire et Agents de Police sont chargés de l'exécution du présent.

Fait à l'Hôtel de la Mairie de Saumur, le 19 août 1856.
Le Maire, LOUVET.

BOURSE DU 19 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 70 80
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 95.

BOURSE DU 20 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 70 85.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 95 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Oh ! une idée, répondit Polyte avec un petit rire sec et ironique : depuis quelques jours j'étouffais à Médéah, j'ai voulu prendre l'air.

— Mais vous saviez donc...

— Je savais tout...

— Et vous êtes venu ?

Polyte fit un mouvement de tête plein d'insouciance.

— On ne meurt pas de cela, répondit-il, et j'étais bien aise de voir par moi-même... Il y a longtemps que cela dure, il fallait en finir.

— Mais le lieutenant ?

— Eh bien, le lieutenant était un homme comme un autre ; il ne m'aurait pas mangé, je suppose, et je tenais à prendre Catherine sur le fait.

— Cette fois, du moins, vous vous étiez trompé.

— A moitié.

— Comment ?

— Voyez ! Catherine se doute-t-elle seulement que je suis ici ?... Elle ne m'a pas vu, elle n'a vu que lui... elle pleure ; tenez... elle se désole... et certes vous ne pourriez pas me faire croire que j'entre pour quelque chose dans sa douleur.

— Mais enfin...

— Mais enfin, monsieur Henry, le lieutenant est mort, et... s'il faut tout dire... eh bien... j'en suis pas fâché... Ça lui apprendra...

— Malheureux !...

— Ah ! pardien ! vous en parlez à votre aise, vous et les autres, et le sergent qui est un dur à cuir... Mais moi, voyez-vous, j'aime Catherine... je l'aime, ma foi ! comme il paraît qu'elle aimait le lieutenant... Eh bien, maintenant, je serai seul. Ce désespoir là se calmera... Je la connais mieux que personne, avant huit jours elle aura passé l'éponge là-dessus.

— Vous la calomniez.

— Qui vivra verra, monsieur Henry ; moi, je sais ce que je dis... et j'attends avec confiance.

Cette assurance de Polyte fit un moment sourire Henry, malgré la solennité de la situation ; mais d'autres idées lui vinrent aussitôt à l'esprit, et il changea de sujet de conversation.

— Voyons, dit-il à Polyte d'un accent de sympathie vraie, il ne faut pas vous retirer ainsi plus longtemps dans un sentiment égoïste qui n'est ni humain ni français ; nous sommes ici, sur une terre étrangère, entourés d'ennemis implacables, et l'homme qui vient d'être frappé, quoique votre rival, n'en est pas moins un compatriote et un frère d'armes.

— C'est vrai ! répondit le jeune apprenti en fixant ses deux yeux vifs sur Henry.

— Eh bien, la mort du lieutenant est le résultat d'un crime ; vous étiez là quand il a été commis, et vous devez savoir...

— Le nom de l'assassin ?...

— Qui.

— Je le sais en effet.

— Quel est-il ?...

— Un ancien... un homme qui nous a voué à tous une haine à mort, et qui, chaque nuit, descend régulièrement un des nôtres.

— Mohammed ?...

— Je l'ai vu.

— Et il était seul ?...

Polyte fit un signe négatif.

— Seul... pas précisément, répondit-il avec un air de mystère, Mohammed a un complice dont j'avais longtemps soupçonné l'existence, et qui, j'en suis certain maintenant, l'aide d'une singulière façon.

— Quel est ce complice ?... fit Henry.

— La Bohémienne !...

— Cela me semble bien difficile.

Polyte sourit.

— Pas si difficile que vous le pensez, monsieur Henry, poursuivit-il ; Meryem est une fille adroite, jolie et très-audacieuse... Quoique d'origine kabyle, elle a longtemps habité Malte, et parle français beaucoup mieux que moi. J'ai remarqué, moi qui l'observe depuis longtemps, que la plupart de ceux auxquels elle a semblé promettre quelques faveurs ont tous péri victimes de tentatives d'assassinat commises hors des limites de la garnison.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué
à Saumur.

PURGE

D'hypothèques légales.

De deux contrats rapportés par M^e Guérin, notaire à Saint-Clément-des-Levées, en présence de témoins, le 5 mars 1856, enregistrés,

Il appert :

Que M. René-Clément Moriceau, propriétaire, demeurant maintenant à sa propriété de Fosse-Seiche, commune du Vaudeluay-Rillé, canton de Montrenil-Bellay, arrondissement de Saumur, et précédemment en la commune de Longué, arrondissement de Baugé; — « Ayant agi en son nom » personnel et au nom et comme » mandataire de M^{me} Céline Poupard-Chenaye, son épouse, demeurant » avec lui, en vertu de la procuration » qu'elle lui a donnée avec son autorisation spéciale, aux termes d'acte » sous signatures privées, en date, à » ladite propriété de Fosse-Seiche, » du 23 février 1856, enregistré à » Saumur, le 6 mars suivant, folio » 100, verso, case 6, aux droits de » deux francs quarante centimes, par » M. Touchard,

A vendu, savoir :

1^{er} A M. Jean Guillon père, époux de dame Marie Barbin, cultivateur-propriétaire, demeurant à la ferme du Coin, commune de Saint-Clément-des-Levées :

1^o Une portion vers levant, à prendre dans un morceau de terre labourable, situé canton des Métairies, commune de Saint-Martin-de-la-Place, compris au plan cadastral sous le numéro 313, section A. Cette portion, de forme oblongue, joint d'un côté vers levant l'objet désigné sous le numéro 2 ci-dessous et propriété de l'acquéreur, d'un bout vers midi le chemin de la Brejeonnée, de l'autre côté vers couchant le surplus, vendu à M. Jean Guillon-Depeigne fils, dudit morceau de terre, et de l'autre bout vers nord M. Grandmaison. — La portion de terre dont s'agit contient quatre-vingt-un ares soixante-dix centiares ;

2^o Et un morceau de terre situé au canton des Métairies, commune de Saint-Martin-de-la-Place, joignant d'un bout vers couchant l'objet désigné ci-dessus sous le numéro 1^{er}, des autres parts l'acquéreur, et compris audit plan cadastral sous le numéro 323, section A, pour une contenance de cinquante-un ares cinquante centiares.

« Tels que ces biens existent, avec » tout ce qui en dépend sans réserve » et sans qu'il y ait lieu à aucune augmentation ni diminution du prix ci-après fixé, qu'autant que la différence qui existerait entre la mesure réelle des deux objets réunis excéderait d'un vingtième, en plus ou en moins, les mesures ci-dessus indiquées. Observation ayant été faite que la vérification à cet égard sera faite aux frais exclusifs de l'acquéreur et dans le délai du jour du contrat, au 1^{er} novembre prochain, passé laquelle époque, si la vérification n'avait pas eu lieu ou n'avait pas été requise, le prix mentionné sera irrévocablement fixé. »

Moyennant le prix principal de cinq mille cinq cent vingt francs, stipulé payable le 1^{er} novembre 1856, avec intérêts à cinq pour cent par an, à compter du 1^{er} mars précédent ;

2^{ent} Et à M. Jean Guillon fils, cultivateur-propriétaire, époux de dame Alexandrine Despeigne, demeurant à la ferme de Combres, canton des Voies, commune de Saint-Clément-des-Levées :

Une portion vers couchant à prendre dans un morceau de terre labourable, situé au canton des Métairies, com-

mune de Saint-Martin-de-la-Place, compris au plan cadastral sous le numéro 313, section A. Cette portion, de forme oblongue, joint d'un côté vers levant le surplus, resté aux vendeurs et aliéné à M. Jean Guillon-Barbin, dudit morceau de terre, d'un bout au midi le chemin de la Brejeonnée, de l'autre côté vers couchant la veuve Jameron, de l'autre bout vers nord M. Grandmaison, et contient cinquante-cinq ares, mesure fixe et garantie.

« Telle que cette portion de terre » existe, avec tout ce qui peut en dépendre, sans réserve; avec observation que l'arpentage et le bornage » au sujet de la contenance auront » lieu à toute réquisition de l'une ou » de l'autre des parties, mais sans » frais pour les vendeurs. »

Moyennant le prix principal de deux mille quatre cents francs, stipulé payable le 1^{er} novembre 1856, avec intérêts à cinq pour cent par an, à compter du 1^{er} mars précédent.

Que les divers biens ci-dessus désignés appartenaient à M. et M^{me} Moriceau, comme ayant été par eux acquis de M. François-René Poupard, célibataire, propriétaire, demeurant à Saint-Martin-de-la-Place; lequel était devenu propriétaire de ces biens pour les avoir recueillis dans la succession de M. François Poupard, son père, cultivateur, décédé commune de Veruantes, son domicile.

Et que les ventes faites par les contrats présentement analysés ont eu lieu à ces conditions, que les acquéreurs se sont obligés d'exécuter et accomplir : 1^o d'entrer en jouissance des biens vendus, à partir du 1^{er} mars 1856; 2^o de souffrir les servitudes passives, sauf à jouir de celles actives concernant lesdits biens; 3^o de prendre les biens dont s'agit dans l'état où ils se trouvaient au moment de la vente, sans recours contre les vendeurs, sauf à exiger des fermiers actuels toutes indemnités pour abus et autres causes; 4^o de maintenir et exécuter les baux qui étaient faits desdits biens et ce pour tout le temps qui en reste à parcourir; 5^o de payer les impôts à la charge de ces biens à compter du 1^{er} janvier 1856; 6^o et, enfin, de payer les frais des contrats de vente.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les biens vendus, comme il est dit ci-dessus, MM. Jean Guillon père et Jean Guillon fils ont fait, conformément à l'article 2195 du Code civil, déposer au greffe du Tribunal civil de Saumur une copie collationnée desdits contrats de vente, ainsi qu'il est constaté par un acte fait audit greffe, le 11 août courant, et, par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, du 19 août courant, enregistré, ils ont fait signifier ce dépôt à M. le Procureur impérial, en lui déclarant que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, ils feront publier ladite signification dans les formes prescrites par l'article 696 du Code de procédure civile.

Dressé à Saumur, le 20 août 1856, par l'avoné soussigné, constitué pour les acquéreurs.

(506)

CHEDEAU.

A LOUER PRÉSENTEMENT

OU POUR LA SAINT-JEAN,

MAISON avec Cour et Jardin,
64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER,
rue Bodin, ou à M. LINACIER. (151)

MAISON A VENDRE

Située rue Daillé, n^o 18.

S'adresser à M. ROUSSEAU, proprié-
taire. (484)

A LOUER

De suite, en totalité ou par parties,
Rue d'Orléans, 52,

DEUX BEAUX APPARTEMENTS,
Avec balcon donnant sur la rue.

Les appartements sont composés:
l'un de 6 chambres, et l'autre de 8.
S'adresser à M. TOCHEPORT. (507)

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ,

Contenant 100 heclares,

Avec une charmante habitation sur les
bords du Thouet, près Saumur.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire
à Saumur. (449)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON,

Sise à Saumur, quai de Limoges,
occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M. HERBAULT, à Nan-
tilly. (257)

REMISES ET ÉCURIES

Rue Daillé,

A LOUER PRÉSENTEMENT.

S'adresser à M. ROUSSEAU. (486)

A LOUER PRÉSENTEMENT

JOLIE HABITATION, JARDIN y
attenant, planté de 400 arbres fruitiers.

Le tout situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

A VENDRE

DE VIEUX PAPIER.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

ÉPERONS A VIS,

SYSTÈME COURONNE ET R.-R.

Breveté (s. g. d. g.) avec privilège pour
15 ans.

M. COURONNE, armurier, Grand'Rue,
24, prévient MM. les Écuyers qu'il
vient d'inventer un système d'éperons
supérieur à tout ce qui a été fait jus-
qu'à ce jour. Avec ce système, MM.
les Écuyers ne sont plus exposés à
perdre leurs éperons ni à déchirer les
pantalons. Dépôt, pour toute la France,
à Saumur, chez l'inventeur, Grand-
Rue, 24. Fabrique à Paris. (490)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M.
Dumont, ph^o à Cambrai, dans sa
Pommade anti-dartreuse, a été recon-
cunue bonne par l'Académie impériale
de médecine, et son travail sur cet
objet déposé honorablement dans les
archives de cette illustre assemblée,
le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit
d'une manière certaine toutes les DAR-
TRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAI-
SONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c.
(Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt
à Saumur, pharmacie de M. Damicourt,
place de la Bilange; à Angers, ph^o
Ménière. (59)



MALADIES DES CHIENS,

la POUDE DE VATRIN les
guérit et préserve. 1 fr. le paquet avec
l'instruction. Pour expédition et le
détail à la pharmacie rue de Poitou,
11, à Paris.

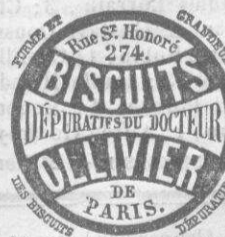
Dépôt : L'HERMITE, arquebusier à
Saumur. (461)

LE CHOCOLAT MENIER

Comme tout produit jouissant d'une vogue légitime, a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière et la couleur de ses enveloppes ont été copiées, les médailles qui figurent sur ses étiquettes ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence.

Les amateurs de cet excellent produit doivent exiger que le nom Menier soit sur le chocolat et sur les étiquettes.

Prix : 1 fr. 90 c. — 2 fr. 20 c. — 2 fr. 50 c. — 3 fr. et 3 fr. 50 c. le 1/2 kil.
Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'étranger. (446)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelles qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Ce médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N^o 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52 Biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Ménière, pharmacien, place du Pilori; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gauthier, phar; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (454)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

LOTÉRIE DE S^{TE}-CATHERINE-DE-FIERBOIS,

A TOURS.

Prix du Billet 50 centimes. — Au bureau du journal et chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Petit-Maure. (283)